



Le Centre Hospitalier de Denain vous accueille



**Qualité
Performance
Proximité**

Plan de localisation des services



- **Accueil**
Bureau des admissions, Facturation, Standard téléphonique.
- **1 et 3 - Bâtiments principaux**
Sous-sol : Bloc opératoire, Stérilisation Centrale, Cuisine Centrale, Informatique, Service Intérieur et Services Techniques
Rez de Chaussée : Imagerie, Pneumologie, Consultations médico-chirurgicales et Unité de Médecine de Jour
1er étage : Médecine A, Chirurgie A et B
2ème étage : Médecine B Soins de Suite et de Réadaptation, Court Séjour Gériatrique, Chirurgie Ambulatoire
- **2 - Services administratifs**
Rez de Chaussée : Direction, DRH, Directions Soins Infirmiers, Affaires médicales, Demandes de stage
1er étage : Service Financier, Services Economiques, Service Qualité, Service Communication
- **4 - Service de Psychiatrie Adulte**
- **5 - Bloc Obstétrical et Grossesse Pathologique**
- **6 - Maternité**
- **7 - Urgences et Unité d'hospitalisation de Courte Durée**
- **8 - Gériatrie**
Sous-sol : Service Mortuaire
Rez de Chaussée : Kinésithérapie, Salle à Manger, Restaurant du Personnel, Hôpital de jour
1er étage : Soins de suite et de réadaptation gérontologique
2ème et 3ème étages : Unité de Soins de Longue Durée
- **9 - EHPAD «Arc en Ciel»**
- **10 - Imagerie médicale**
- **11 - Blanchisserie - Lingerie**

Mot d'accueil et sommaire



Plan	2
Mot d'accueil.....	3
Sommaire.....	3

Nos services hospitaliers

Urgences, Imagerie, Chirurgie, Gynécologie, Médecine	4
--	---

La prise en charge de la personne âgée

Court Séjour Gériatrique, Soins de suite, Unité de Long séjour, EHPAD ..	11
--	----

La prise en charge de la santé mentale

Psychiatrie adulte 59G33 59G34 et Psychiatrie enfant	14
--	----

Nos services transversaux	15
---------------------------------	----

Votre admission	18
-----------------------	----

Votre séjour.....	20
-------------------	----

Vos droits	24
------------------	----

Votre sortie.....	26
-------------------	----

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre Hospitalier de Denain.

Ce livret est réalisé à votre intention.

Le Centre Hospitalier de Denain est un hôpital de proximité qui dispense une offre de soins complète et diversifiée, avec un plateau technique moderne et un niveau de technicité reconnu dans les activités de médecine, de chirurgie, d'obstétrique, de soins aux personnes âgées et de psychiatrie.

Il dispose d'une organisation lui permettant d'assurer, de jour comme de nuit, les soins nécessaires aux patients.

Engagé dans ses missions de service public, le Centre Hospitalier s'implique dans une démarche continue de qualité et de sécurité des soins.

En parcourant ce livret, vous trouverez, au gré des rubriques, des informations générales sur l'hôpital.

Les équipes médicales, soignantes, administratives et la direction sont à votre disposition pour répondre à vos besoins et à vos questions pendant la durée de votre séjour.

Nous vous souhaitons un bon séjour et un prompt rétablissement.

POUR NOUS CONTACTER

Urgences : 03 27 24 31 80

Standard : 03 27 24 30 00

Consultations / Prise de rendez-vous :

(voir détails page 4)

Chirurgie : 03 27 24 31 68

Médecine : 03 27 24 31 69

Gynécologie / Obstétrique : 03 27 44 41 57

Echographie / Radiologie / Mammographie : 03 27 24 32 80

IRM / Scanner : 03 27 24 39 79

Nos services hospitaliers

Urgences et Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD)

- 29 234 passages aux urgences*
- 6 Lits d'hospitalisations de courte durée
- Un secteur enfant
- Permanence d'accès aux soins de santé

Tél Secrétariat : 03 27 24 31 80
Tél Infirmières : 03 27 24 31 82 ou 39 45
Tél Unité d'Hospitalisation de Courte Durée : 03 27 24 39 88

Le service des Urgences assure en permanence, à toute heure du jour et de la nuit l'accueil et la prise en charge des malades, des blessés et accidentés.

Une des particularités de ce service est d'assurer la prise en charge des urgences vitales au sein de l'ensemble de l'établissement et la prise en charge de la surveillance aigüe des patients.

Une zone de prise en charge pédiatrique est individualisée. Le service dispose également d'une unité de 6 lits d'hospitalisation de courte durée permettant de soigner des patients pour une durée d'hospitalisation inférieure à 48 heures.



*Activité en 2016

Consultations médico-chirurgicales

Prise de Rendez-vous et renseignements

Selon la spécialité, vous pouvez contacter les secrétariats par téléphone pour toute demande de renseignements et prise de rendez-vous :

Au 03 27 24 31 68

- Chirurgie digestive et viscérale
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie de l'obésité et de la thyroïde
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie traumatologique
- Chirurgie plastique et réparatrice
- ORL
- Nutrition

Au 03 27 24 31 69

- Dermatologie
- Médecine interne
- Maladies infectieuses
- Ophtalmologie
- Néphrologie
- Rhumatologie
- Vaccinations internationales, conseils aux voyageurs
- Plaies et cicatrisation, pied diabétique
- Pneumologie, Tabacologie

Au 03 27 24 31 70

- Cardiologie
- Gastro-entérologie

Au 03 27 44 41 57

- Chirurgie gynécologique
- Consultations gynécologie-obstétrique

Au 03 27 24 34 22 : • Anesthésie :

Au 03 27 24 31 33 : • Consultations sages-femmes

Au 03 27 24 32 75 : • Gériatriques (Hôpital de jour gériatrique, consultations mémoire)

Au 03 27 24 34 60 : • Médico-psychologiques adultes (secteur G33 et G34)

Au 03 27 43 26 26 : • Médico-psychologiques enfants Denain (secteur I10)

Au 03 27 29 02 02 : • Médico-psychologiques enfants Valenciennes (secteur I10)

Plateau Technique d'Imagerie 24H/24

- Mammographie et Echographie mammaire avec 1337 actes réalisés en 2016
- Scanner avec 13 319 Forfaits Techniques*
- IRM avec 6 183 Forfaits techniques*

Unité IRM

Urgences : 24H/24 – 7J/7
Secrétariat : 03 27 24 39 79

Rendez vous tous les jours du lundi au vendredi de 8h à 18h, le mardi de 8h à 20h et le Samedi de 8h à 12h.

L'unité IRM assure les IRM encéphaliques, médullaires, ostéocartilagineux, hépatiques, mammaires. Il fonctionne en partenariat avec les cabinets radiologiques libéraux de Denain et « Les Dentellières » de Valenciennes.



Unité Scanner

Urgences : 24H/24 – 7J/7
Secrétariat : 03 27 24 39 79

Rendez vous tous les jours du lundi au vendredi de 8h à 18h, le mardi de 8h à 20h et le Samedi de 8h à 12h.

L'unité Scanner assure tous les examens de scannographie standard ainsi que les examens spécialisés tels arthoscanners, coloscanners, angioscanners, examens interventionnels (infiltration, ponction, biopsie...) et fonctionne en partenariat avec les cabinets radiologiques libéraux de Denain et « Les Dentellières » de Valenciennes.

*Activité en 2016

Unité de mammographie

Secrétariat : 03 27 24 32 80

Rendez vous tous les jours du Lundi au Mercredi.
Le plateau est doté d'un mammographe numérique de dernière génération et d'un logiciel spécifique d'angiomammographie permettant de visualiser la vascularisation des tissus et des tumeurs.
Cette technique innovante a montré une plus grande détection des tumeurs. Sont aussi réalisées des macrobiopsies et des échographies mammaires.

Echographie / Radiographie / Ostéodensitométrie

Urgences : 24H/24 – 7J/7
Secrétariat : 03 27 24 32 80

Rendez vous tous les jours du Lundi au Vendredi.
Echographies abdominales, pelviennes, prostatiques, thyroïdiennes etc...

Rendez vous tous les jours du Lundi au Vendredi et le Samedi matin.
Radiographie / Ostéodensitométrie



Nos services hospitaliers

Chirurgie

- 69 lits d'hospitalisation dont 41 chambres individuelles
 - 8084 actes opératoires*
 - 6 salles de bloc opératoire
 - 1 salle de surveillance post interventionnelle de 10 places
- *Activité en 2016

Tél Secrétariat : 03 27 24 31 10

Tél Infirmières Chir A : 03 27 24 31 13

Tél Infirmières Chir B : 03 27 24 32 16

Une offre de soins diversifiée:

Des compétences chirurgicales pour répondre aux besoins de la population :

Chirurgie A

- chirurgie viscérale
- coelio-chirurgie
- urologie,
- chirurgie vasculaire
- chirurgie de l'obésité
- chirurgie de la thyroïde
- chirurgie des cancers digestifs
- endoscopies digestives

Chirurgie B

- orthopédie (hanche, genou, épaule, main/pied)
- traumatologie
- chirurgie viscérale
- chirurgie gynécologique
- ORL
- stomatologie
- chirurgie plastique et réparatrice

Un accompagnement du patient:

- Bilan pré-opératoire et suivi réalisés dans le cadre d'une chirurgie de l'obésité,
- Accompagnement de notre Equipe Mobile de Soutien et d'Accompagnement (EMSA) pour toute chirurgie des cancers digestifs,
- Préparation de votre sortie avec le dispositif PRADO Orthopédie suite aux interventions liées à l'orthopédie



*Activité en 2016

Chirurgie ambulatoire

• 3 630 patients pris en charge en U.A.C.A.*

Tél Secrétariat : 03 27 24 36 04

Tél Infirmières : 03 27 24 36 05

Spécialités :

- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie maxillo-faciale
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie oto-rhino-laryngologique
- Chirurgie urologique
- Chirurgie viscérale, digestive et traumatologique
- Endoscopies digestives : coloscopies, fibroscopies, écho-endoscopies
- Chirurgie plastique et réparatrice

Plages horaires et principe de fonctionnement

D'une capacité de 16 places, l'Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoire (U.A.C.A.) permet d'effectuer, dans des conditions qui autorisent le patient à rejoindre sa résidence le jour même, des actes médicaux ou chirurgicaux nécessitant une anesthésie ou le recours à un secteur opératoire.

Ouverte de 7h à 19h, du lundi au vendredi, l'U.A.C.A. dispense des prestations qui équivalent par leur nature, leur complexité et la surveillance médicale qu'elles requièrent, à des prestations habituellement effectuées en hospitalisation à temps complet.

L'hospitalisation ambulatoire est proposée par le médecin au moment de la consultation, si la pathologie ainsi que l'état général du patient sont compatibles avec un acte ambulatoire. C'est également au moment de la consultation d'anesthésie que l'intervention ambulatoire sera validée par l'anesthésiste. En période de vacances scolaires, l'U.A.C.A. peut fonctionner le samedi (vacations de chirurgie maxillo-faciale).



Nos services hospitaliers

Maternité et Gynécologie

- 1 182 naissances en 2016*
- 73 % d'accouchements sous analgésie péridurale
- 3 salles de naissances
- 1 bloc opératoire pour césariennes d'urgence
- 27 lits

Secrétariat Maternité : 03 27 24 31 33

Tél Sages-femmes : 03 27 24 39 29

La maternité « Etienne STEEN » offre aux patientes des conditions d'hébergement optimales.

Les Sages-femmes proposent :

- l'entretien du 4ème mois
- des consultations prénatales, postnatales et gynécologiques
- la préparation à la naissance (cours théoriques, pratiques et séances en piscine de Denain)
- des consultations de tabacologie.
- des séances de rééducation périnéale

Des sages-femmes sont formées à l'acupuncture, la sophrologie et aux « méthodes De Gasquet (postures pendant le travail et l'accouchement) ».

Le diabète gestationnel est pris en charge par une équipe composée d'un médecin diabétologue, d'une sage-femme, d'une diététicienne.

Une puéricultrice consultante en lactation accompagne les jeunes mamans en maternité.

Des consultations de chirurgie gynécologique, de gynécologie obstétrique et cancérologique sont également prises en charge (prise de rendez-vous au 03 27 44 41 57).

Des ateliers sont proposés avant et après la naissance : préparation à la naissance et à la parentalité, allaitement maternel, atelier maternage, atelier massage bébé.



*Activité en 2016

Gastro-Entérologie et Cardiologie

- 2 200 explorations cardiovasculaires*
- 1 200 endoscopies digestives par voie haute et coloscopies en 2014
- 27 lits

Secrétariat : 03 27 24 31 02

Infirmières : 03 27 24 30 92

Ce service de Médecine est un service à double orientation, gastro-entérologique et cardiologique. Ce service assure différentes missions :

- Le diagnostic, la surveillance et le traitement de toutes les formes de maladies cardiovasculaires (hypertension artérielle, insuffisance cardiaque, infarctus, artérite, insuffisance veineuse...).
- Le diagnostic, la surveillance et le traitement des maladies de l'appareil digestif, du foie, des voies biliaires et du pancréas. Dépistage du cancer colorectal et du tube digestif

Ce service assure également les explorations :

- En cardiologie : échographie trans-thoracique, échographie trans-œsophagienne, échographie d'effort, échographie de stress, épreuve d'effort sur tapis, pose et interprétation de holter rythmique, holter tensionnel, choc électrique externe pour cardioversion...
- En angiologie : doppler membres inférieurs, supérieurs des troncs supra aortiques, des artères rénales, périmètre de marche ...



*Activité en 2016

Unité de Médecine de Jour - Unité Plaies et Cicatrisation

- 1 plateau technique gastro-entérologie pour « fibroscopie et coloscopie »
- 2 unités : Plaies et Cicatrisation, Pied diabétique*
- 4 851 consultations

Avec pour spécialités:

- **Hôpital de jour en médecine interne et infectiologie**

Bilan d'Hépatite B et C, bilan de diabète, bilan transfusionnel

- **Hôpital de jour en rhumatologie**

Bilan d'ostéoporose, rhumatisme inflammatoire chronique, biothérapie, traitement des rhumatismes inflammatoires chroniques

- **Hôpital de jour en gastro-entérologie**

Prise en charge des ponctions d'ascite, traitement biothérapie, Maladie de Crohn

- **Unité de plaies et cicatrisation**

Prise de rendez-vous ou renseignements au Tél: 03 27 24 31 69

- **Unité du Pied diabétique**

Prise de rendez-vous ou renseignements au Tél: 03 27 24 31 69

Infectiologie et Médecine Interne

- 25 lits
- Unité médicale d'infectiologie
- Unité médicale de médecine interne et polyvalente
- 985 entrées*

Tél Secrétariat Hospitalisation : 03 27 24 31 02

Tél Infirmières : 03 27 24 31 01

Unité spécialisée dans la prise en charge des maladies infectieuses. Ce service est spécialisé dans la prise en charge de bilans de fièvre au long cours, de syndrome inflammatoire et également pour les infections bactériennes (infection urinaire, infection cutanée, infection ostéo-articulaire, infection neuro-méningée...) hépatites virales, infections dues aux champignons, infections parasitaires et maladies du voyageur.

Nos services hospitaliers

Pneumologie

- Avec 1 900 entrées par an en 2016
- 33 lits et places

Secrétariat : 03 27 24 31 41
Infirmières : 03 27 24 31 43

Le service de Pneumologie prend en charge toutes les pathologies respiratoires:

- l'infection pulmonaire (bronchite, pneumonie, pleurésie, tuberculose)
- l'insuffisance respiratoire chronique et l'emphysème
- l'asthme et la BPCO
- les fibroses pulmonaires et la sarcoïdose
- les pathologies professionnelles pulmonaires (asbestose, silicose)
- l'œdème aigu du poumon
- le traumatisme du poumon (pneumothorax et hémithorax)
- l'embolie pulmonaire
- les cancers thoraciques (poumon, plèvre)
- le syndrome d'apnée du sommeil (SAS) et les syndromes d'hypoventilation / obésité (SOH)
- les mises en route de ventilations non invasives (CPAP, BiPAP)
- les bilans d'oxygénothérapie (oxymétries nocturnes, tests de marche)
- les tests d'efforts métaboliques
- l'allergologie respiratoire (tests cutanés, tests de provocation orale, désensibilisation aux venins d'hyménoptères)

Les investigations et les traitements de ces différentes pathologies peuvent se faire :

- soit en hospitalisation conventionnelle
- soit en hospitalisation de jour
- soit en soins externes

Le plateau technique d'endoscopies:

- fibroscopies endobronchiques
- les thoracoscopies, les ponctions pleurales
- les explorations fonctionnelles respiratoires (EFR), pléthysmographies et DLCO
- le laboratoire du sommeil (enregistrements polysomnographiques et polygraphiques, les oxymétries nocturnes)
- les gazométries
- les enquêtes allergologiques
- mise en place et surveillance des patients sous ventilation

- tests d'exercices métaboliques
- En gastro-entérologie : fibroscopie digestive, coloscopie, rectoscopie, anoscopie, écho endoscopie digestive... Certains examens peuvent être réalisés sous anesthésie générale.

Il permet d'effectuer ces examens dans les plus brefs délais et d'apprécier l'efficacité des thérapeutiques.

Unité de Chimiothérapie ambulatoire

- 557 passages en 2016
- Une centaine de patients pris en charge

Secrétariat : 03-27-24-31-41
Infirmières : 03-27-24-31-43

L'Unité de Chimiothérapie Ambulatoire (U.C.T.A) située près du Service de Pneumologie est une structure hospitalière d'une capacité d'accueil de cinq places.

Elle est destinée à accueillir les patients recevant une chimiothérapie anticancéreuse. Elle représente une alternative à l'hospitalisation pour les personnes pouvant se déplacer et qui ont besoin de traitements nécessitant une prise en charge hospitalière. Elle permet aux patients de garder un lien constant avec leur milieu familial, professionnel et social.



Court Séjour Gériatrique

Tél Secrétariat : 03 27 24 32 75

Tél Infirmiers : 03 27 24 31 52

Depuis novembre 2008, le Centre Hospitalier de DENAIN a ouvert une unité de Court Séjour Gériatrique de 27 lits afin d'accueillir les personnes âgées polyopathologiques ou très âgées.

Il dispose d'un savoir-faire gériatrique et permet une prise en charge globale et spécifique qui sont :

- procéder à une évaluation globale et individualisée du sujet âgé à la fois médicale, psychologique et sociale,
- établir les diagnostics utiles à la santé des malades,
- veiller au maintien de sa qualité de vie,
- poser les traitements adaptés à l'état des patients,
- envisager avec le patient et son entourage les conditions de vie ultérieures et contribuer à leur organisation.

Hôpital de Jour Gériatrique

Tél. Secrétariat : 03 27 24 32 75

Cet hôpital de jour se situe dans l'unité de Médecine de jour.

Une équipe pluridisciplinaire formée de gériatres, d'infirmières, d'agents de service hospitaliers, de kinésithérapeutes, de diététiciens, de neuropsychologue, d'ergothérapeute et psychomotricien, assistante sociale, pédicure interviennent pour répondre aux besoins particuliers de la personne âgée.

Il accueille des patients pour une évaluation gérontologique pluridisciplinaire (bilan de chute, bilan cognitif, bilan iatrogénique du diabétique âgé, incontinence urinaire chez la femme âgée) en collaboration avec le médecin traitant, pour établir un diagnostic et assurer une mission thérapeutique de rééducation et de réadaptation.



Soins de Suite et de Réadaptation polyvalents

Tél Secrétariat : 03 27 24 32 75

Tél Infirmiers : 03 27 24 31 52

Il n'existe pas de critère d'âge pour l'admission.

Les missions du service sont la poursuite des soins et de la thérapeutique après une affection aiguë médicale ou chirurgicale en vue d'un retour à une existence autonome.

Une attention particulière est portée au traitement de la douleur.

Les objectifs de soins sont la limitation des handicaps physiques avec la mise en œuvre de rééducations physiques, l'éducation du patient et de son entourage éventuellement et enfin la préparation de la sortie avec mise en place d'aides au domicile au besoin.

Le service dispose également de quelques lits de soins de suite gériatriques pour les personnes âgées polyopathologiques de plus de 75 ans.

Equipes Mobiles Gériatriques

Il existe également :

- Une équipe Mobile Gériatrique qui intervient sur demande de l'équipe soignante et accord du patient pour optimiser la prise en charge au domicile de la personne âgée dans le cadre de la conciliation médicamenteuse (Tél : 03 27 24 39 16).
- Une équipe Mobile Gériatrique Inter-Ehpad (EMGIE) qui intervient en Ehpad sur le territoire du Valenciennois et du Quercitain (Tél : 03 27 24 39 12).



La prise en charge de la personne âgée



Soins de Suite et de Réadaptation polypathologiques de la personne âgée

Tél secrétariat administratif (bât. Gériatrie) : 03 27 24 33 51 de 8H30 à 16H25
Tél Infirmières 1er étage : 03 27 24 31 62

L'admission des patients âgés de plus de 75 ans dans ce service, essentiellement orienté vers la réadaptation fonctionnelle, se fait sur dossier médical, généralement après une hospitalisation en service de court séjour (médecine, chirurgie...), le plus souvent en vue d'un retour à domicile.

L'objectif du service est de permettre aux patients de récupérer le maximum d'autonomie à partir d'une prise en charge globale (médicale, psychologique et sociale).

Unité de Soins de Longue Durée

Tél secrétariat administratif (bât. Gériatrie) : 03 27 24 33 51 de 8H30 à 16H25
Tél Infirmières 2ème étage : 03 27 24 31 91
Tél Infirmières 3ème étage : 03 27 24 31 96

Cette unité assure les soins des personnes âgées de plus de 60 ans ayant perdu leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance constante.

Les personnes sont admises sur dossier après un séjour d'hospitalisation ou directement de leur domicile.





EHPAD « Arc En Ciel »

Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

Tél secrétariat administratif (bât. Gériatrie) : 03 27 24 33 51 de 8H30 à 16H25

Ouverte en 1993, l'EHPAD «Arc En Ciel» est une structure publique qui dépend du Centre Hospitalier de DENAIN. Elle accueille des personnes dépendantes et semi-autonomes, à partir de 60 ans.

La résidence, structure familiale, à taille humaine, d'une capacité de 60 lits se situe dans l'enceinte du Centre Hospitalier de Denain. Elle offre des chambres individuelles dotées de tout confort.

EHPAD « Barbusse »

Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
42 rue Henri Barbusse 59220 DENAIN

Tél secrétariat administratif (bât. Gériatrie) : 03 27 24 33 51 de 8H30 à 16H25

L'EHPAD «Barbusse» est une structure publique qui dépend du Centre hospitalier de DENAIN. Ouverte depuis 2003, elle se situe en centre Ville, à proximité du Centre Hospitalier.

Elle accueille des Personnes Agées Dépendantes et dispose d'une Unité de Surveillance Alzheimer (U.V.A) de 10 places, permettant l'accueil des résidents présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée, dans un environnement sécurisé et des soins adaptés.

La capacité d'accueil est de 60 lits répartis sur 3 étages. Il dispose de 54 chambres individuelles et de 3 chambres doubles permettant l'accueil des couples.

La résidence possède un jardin clôturé de 200m² et une terrasse sécurisée, au 1er étage accessible par le Cantou. Chaque étage est équipé d'une cuisine, d'espaces communs permettant des moments de détente.



La prise en charge de la santé mentale

Psychiatrie Adulte

Elle est composée de 2 secteurs :

59G33 Denain –Wallers qui couvre la population domiciliée sur les communes de: *Abscon, Bellaing, Escaudain, Haveluy, Denain (une partie), Hélesmes, Wallers, Wavrechain sous Denain, Oisy.*

59G34 Denain-Bouchain sur les communes de : *Avesnes le sec - Bouchain-Denain (une partie)- Douchy les mines – Emerchicourt – Haspres – Haulchin- Hordain - Lieu Saint amand – Lourches -Marquette en Ostrevent – Mastaing - Neuville sur Escaut - Noyelles sur selle – Prouvy – Roeux –Rouvignies – Thiant - Wasnes au bac - Wavrechain sous Faulx.*

Il existe par ailleurs des activités associatives coordonnées par les associations « Toits et Toiles » et « Ter tous ».

Le Centre de Soins Psychiques de Proximité (CSPP)

Adresse : 30 rue Jean Jaurès 59220 DENAIN - Tél : 03 27 24 34 60

Regroupe les activités de consultations médicales, psychologues, infirmières, assistantes sociales, sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. C'est une unité de coordination et d'accueil qui organise les actions de prévention, de diagnostic et de soins ambulatoires de ces deux secteurs dont il est pivot.

Les Unités d'Hospitalisation Temps Complet

Adresse : 25 bis rue Jean Jaurès 59220 DENAIN - Tél : 03 27 24 32 22 – 03 27 24 33 60

Unité Pierre Janet (secteur 59 G34)

Elle se situe au rez-de-chaussée du bâtiment « Le Rivage » avec une capacité de 28 lits

Unité Augustin Lesage (secteur 59 G33)

Elle se situe au premier étage du bâtiment « Le Rivage » avec une capacité de 25 lits

Ces unités accueillent les patients à partir de 16 ans, en soins libres (SL) ou nécessitant des soins sous contrainte soins à la demande d'un tiers (SDT) ou soins à la demande du représentant de l'Etat (SDRE).

Horaires de visites :

Unité Janet : en semaine : 16h à 18h. Le weekend et jours fériés : 14h à 18h.

Unité Lesage : en semaine, le week-end et jours fériés de 16h30 à 18h.

L'Hospitalisation de Jour et CATT

Au 89 rue Duquesnoy 59220 DENAIN (secteur G34) - Tél : 03 27 43 33 11

Au 91 rue Duquesnoy 59220 DENAIN (secteur G33) - Tél : 03 27 31 55 07

Accueil en journée de 9h30 à 16h30 avec prise en charge spécialisée sur indication médicale. L'Hôpital de jour est un lieu d'hospitalisation et de convalescence pour une durée déterminée.

Le CATT S'adresse à des personnes sorties du champ hospitalier, propose des prises en charge individuelles ou de groupe en demi-journée afin de faciliter, de maintenir ou de favoriser la réinsertion dans la cité en lien avec le réseau social existant (associations, clubs, etc. . .).

La Psychiatrie aux Urgences

Une équipe d'infirmier(s) intersectoriel(s) assure une présence au sein du service des urgences de 8H à 20H. Cette présence permet une prise en charge globale et spécifique des patients présentant des troubles ou pathologies psychiatriques, avec possibilité d'intervention d'un médecin psychiatrique 24H/24 sur sollicitation.

La Psychiatrie Infanto-Juvenile

Toute demande de soins doit d'abord être adressée à l'un des centres Médico-Psychologiques. Peuvent être traitées les difficultés psychologiques de tout ordre, anxiété, dépression, troubles du sommeil, troubles de l'alimentation, retard du langage et de développement, troubles du caractère et de la communication, difficultés scolaires, retard d'éveil du nourrisson, crise de l'adolescence... Un travail important de prévention et de consultation est également assuré auprès/avec des services médicaux, sociaux et d'éducation.

Le service comprend :

Deux Centres Médico-Psychologiques

74, rue Jean Jaurès 59220 DENAIN - Tél : 03 27 43 26 26

3, rue du Fort Minique 59300 VALENCIENNES - Tél : 03 27 29 02 02

Un hôpital de jour : « Unité d'hospitalisation modulable B. Britten »

88, rue Duquesnoy 59220 DENAIN - Tél : 03 27 43 33 66

Rôle et Missions des CMP

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) sont des structures sanitaires qui constituent le dispositif de consultation et de soins ambulatoires du service de Pédo-psychiatrie. A la disposition des enfants, des adolescents jusqu'à l'âge de 16 ans/18 ans et de leur famille, ces CMP permettent de consulter à proximité du domicile. Les motifs de consultations sont, des difficultés psychologique de tout ordre : anxiété, dépression, troubles du sommeil, troubles de l'alimentation, retard du langage et de développement, troubles du caractère et de la communication, difficultés scolaires, retard d'éveil du nourrisson, crise de l'adolescence...

Rôle et mission de l'Unité d'hospitalisation Modulable (UHM)

L'U.H.M. prend en charge des enfants de 3 à 12 ans, présentant des troubles importants de la construction de la personnalité (autisme, psychoses, dysharmonie...). La prise en charge se répartit entre un accueil à l'hôpital de jour de 1 à 9 ½ journées, et des prises en charge extérieures (école, crèche, autres établissements et le domicile). Ceci dans un souci d'intégration sociale et d'inclusion scolaire. La famille est nécessairement associée au projet de soin et à ce titre considérée comme partenaire thérapeutique.

Prise en charge de la douleur

Lutte contre la douleur - Référence

- Article L.1110-5 du Code de la santé publique « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

L'Équipe Mobile de Soutien et d'Accompagnement (EMSA) s'est investie contre la douleur en se référant au le plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2013-2017 du Ministère de la Santé et des Solidarités qui repose sur quatre axes :

- L'amélioration de la prise en charge des personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées en fin de vie, personnes polyhandicapées).
- La formation renforcée des professionnels de santé.
- Une meilleure utilisation des traitements médicamenteux et des méthodes non pharmacologiques.
- La structuration de la filière de soins.

Les moyens d'évaluation de la douleur

Le personnel soignant a des moyens d'évaluation de la douleur pour les personnes communicantes et non communicantes. Cette évaluation est réajustée tout le long du parcours hospitalier du patient grâce aux outils mis en place dans le dossier patient informatisé (diagramme de soins, évaluation de la douleur, surveillance des traitements).

Soulager la douleur, c'est possible...

Les médecins mettent en œuvre les moyens en fonction de la nature et de l'intensité de la douleur pour améliorer le confort et le bien-être.

Tout le personnel est sensible à soulager la douleur et pour cela il existe des référents douleur dans chaque service coordonnés par l'infirmière référent douleur du Centre Hospitalier de Denain.

Kinésithérapie

L'unité de rééducation, composé de masseurs kinésithérapeutes et d'éducateurs sportifs intervient, sur prescription médicale, dans tous les services de l'établissement, y compris en EHPAD, en maternité et en psychiatrie.

La pluridisciplinarité de l'équipe permet une prise en charge parfaitement adaptée à la pathologie ou au handicap de chaque patient : rééducation respiratoire, rhumatologique, traumatologique, orthopédique ou neurologique, rééducation de l'appareil locomoteur ou encore corrections posturales chez le nouveau-né.

Les patients bénéficient de soins ciblés, que ce soit dans leur chambre ou dans une vaste salle aux installations modernes et performantes.

Démarche Qualité et Gestion des Risques

Depuis la parution de l'ordonnance N° 96-346 du 24 Avril 1996, les Etablissements de Santé doivent faire l'objet d'une procédure externe d'évaluation désormais dénommée « CERTIFICATION », afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

La certification garantit un effort permanent de la part des professionnels pour évoluer vers toujours plus de qualité et notamment :

- permettre à tous d'accéder aux soins
- contribuer à mieux répondre aux différents besoins de chaque personne soignée
- améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prestations associées (accueil, hôtellerie, information...).

Dans le cadre de la politique qualité et sécurité des soins, l'établissement mène une démarche de gestion des risques dont le but est d'améliorer la prise en charge du patient et la sécurité des personnes (patients, personnels, visiteurs). La gestion des risques s'appuie d'une part sur la cartographie des risques (gestion à priori), représentation de l'ensemble des risques de l'établissement relatifs aux personnes (patient, personnel, visiteur...), aux biens (matériels, locaux...), à l'organisation, et d'autre part sur le recensement des événements indésirables signalés par le personnel (gestion à postériori).

Nos services transversaux

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière : 03 27 24 30 97

Chaque établissement de santé (public ou privé) organise la lutte contre les infections nosocomiales (une infection est dite nosocomiale si elle apparaît au cours ou à la suite d'une hospitalisation et si elle était absente à l'admission à l'hôpital) cette lutte concerne l'ensemble des activités de l'établissement et implique tous les professionnels de cet établissement.

Le CLIN élabore un programme d'actions contre les infections nosocomiales, de gestion du risque infectieux et de l'amélioration de la qualité des soins dans l'établissement.

L'Unité d'Hygiène composée d'un médecin hygiéniste, de pharmaciens et d'une infirmière hygiéniste est chargée de mettre en œuvre et d'évaluer ce programme de lutte contre les infections nosocomiales par la rédaction de protocoles et la formation du personnel. Elle a un rôle d'expert dans la gestion du risque infectieux.

La réduction des infections nosocomiales est directement liée à l'hygiène des mains.

Aussi, au Centre Hospitalier de Denain tous les points d'eau des chambres et des salles de soins sont équipés de savon et dans chaque chambre vous trouverez un produit assurant la désinfection des mains.

Chaque soignant a aussi dans sa poche un flacon de solution hydro-alcoolique pour une désinfection des mains à tout moment de l'activité de soins.

Le personnel est régulièrement évalué sur l'hygiène des mains.

Le risque zéro n'existe pas mais le personnel du Centre Hospitalier de Denain est formé aux règles d'hygiène et met tout en œuvre pour éviter et limiter la survenue de ces infections et leur diffusion.

Vous avez la possibilité de vous adresser au médecin du service, ou de contacter l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène pour obtenir des renseignements complémentaires.

Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition

Le C.L.A.N a pour mission première de favoriser une politique d'amélioration de la prise en charge de l'alimentation et de la nutrition au sein de l'établissement.

Il a été montré, par des études récentes, qu'une dénutrition peut s'installer lors d'un séjour hospitalier ou même à la maison. Certaines populations sont plus à risque : les sujets âgés dépendants, les personnes atteintes de maladies multiples et/ou chroniques (diabète, pathologies cardio-respiratoires, affections digestives...).

Si elle n'est pas dépistée et prise en charge en début d'hospitalisation, la dénutrition peut aggraver votre état de santé.

Le C.L.A.N a donc mis en place une politique de « dépistage de la dénutrition » au sein du centre hospitalier, ainsi qu'une sensibilisation du personnel à la nutrition et à la satisfaction de la qualité des repas. N'hésitez pas à poser vos questions au personnel du service.



L'Equipe Mobile de Soutien et d'Accompagnement

2 bis rue Roger Salengro 59220 Denain
Tél. : 03 27 21 60 90 - Fax : 03 27 21 14 49

Une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin, d'infirmières, d'une psychologue, d'une secrétaire et d'une cadre de santé.

Présentation des missions

Les membres de l'équipe prennent en charge des personnes atteintes de maladies graves en phase évolutive ou terminale sur demande du patient, de sa famille, des membres de l'équipe, du médecin de service, toujours après accord du chef de service.

Les membres de l'EMSA peuvent intervenir en fonction des demandes :

- soutenir et accompagner le patient et sa famille,
- soutenir et accompagner les équipes en place,
- améliorer l'exécution des prescriptions médicales par des techniques spécifiques,
- aider à identifier et à prendre en charge la douleur et les autres symptômes,
- donner un avis thérapeutique,
- proposer un soutien psychologique,
- proposer et mettre en place un soutien de soins de support,
- aider à l'organisation d'un retour à domicile pour les patients suivis,
- envisager un éventuel suivi de deuil.

L'EMSA a également une mission pédagogique à travers l'apport de connaissances théoriques et sur les techniques de soins. Pour ce faire, elle organise différentes sessions de formations.

Centre de Planification et d'Orthogénie

30 rue Jean Jaurès 59220 Denain
Secrétariat : 03 27 24 32 10 - Tous les jours sauf le samedi de 10H30 à 17H00.

Consultations médicales au centre de planification
Mercredi et jeudi à partir de 13 H 30 sur rendez-vous.

Consultations médicales au centre d'Orthogénie (IVG)

Secrétariat : 03-27-24-32-10 - Sur rendez-vous:

Lundi à partir de 11h,

Mercredi à partir de 10H30 et Jeudi à partir de 11h

Le Centre de planification est un lieu d'informations et de consultations. Une conseillère conjugale et familiale accueille, écoute, oriente et donne des informations sur la contraception.

Elle effectue également des entretiens de conseil conjugal et familial.

Les centres de planification ou d'éducation familiale agréés sont autorisés à délivrer à titre gratuit des médicaments, produits contraceptifs, sur prescription médicale, aux mineurs (es) désirant garder le secret ainsi qu'à des personnes ne bénéficiant pas de prestations maladie.

Dans ce cas, les frais d'analyse et d'examen de laboratoire, ordonnés en vue de prescriptions contraceptives, sont supportés par le Centre de Planification ou d'Education Familiale.

La conseillère réalise des entretiens en vue d'éventuelle IVG. Ceux-ci permettent une écoute et un soutien près des femmes en situation émotionnelle difficile, à ce moment particulier. Elle informe aussi les femmes sur le déroulement de l'IVG, lorsqu'elles le souhaitent, ainsi que les différentes méthodes de contraception.

Département d'Information Médicale et de Gestion des Dossiers Médicaux

Secrétariat : 03 27 24 31 44

Ce département codifie les séjours des patients, les diagnostics et les actes effectués.

- Il réalise et analyse les statistiques médicales.
- Il donne ainsi des indicateurs d'activité aux services de soins.
- Il collabore à la facturation et participe à la gestion de l'établissement.
- Il participe au système d'information.
- Il gère les archives médicales.
- Il gère la transmission des dossiers des patients.

Votre admission

En cas d'urgence

Les soins avant toute chose. Nous demanderons à un membre de votre famille de bien vouloir se présenter au bureau des admissions pour effectuer les formalités d'admission, sinon un agent administratif se rendra à votre chevet.

Dans les autres cas

Présentez-vous au bureau des admissions pour établir votre dossier, les papiers à présenter vous sont indiqués dans le tableau (p. 19).

Le service fonctionne du Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h00 et le Samedi de 8h00 à 12h00.

N'oubliez pas également...

... de vous munir :

- de votre carte de groupe sanguin
- de l'ensemble de vos examens médicaux (labo, radio, électrocardiogramme, etc.)
- de vos médicaments si vous avez un traitement en cours.

... d'indiquer :

- l'adresse de la famille la plus proche et le numéro de téléphone des personnes à contacter en cas de besoin.

... d'emporter un minimum d'effets personnels :

- chemise de nuit, pyjama, brosse à dents, chaussons, robe de chambre...
- en maternité, une layette doit également être prévue.

... de déposer au régisseur :

- argent, chèquiers, cartes bancaires que vous ne désirez pas garder dans votre chambre (un reçu sera établi). Votre bien sera déposé en Trésorerie Municipale de Denain où vous pourrez le récupérer en présentant une pièce d'identité et le reçu de dépôt de valeur établi par le régisseur.
- en l'absence de cette formalité, la direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Le personnel du bureau des entrées et des secrétariats médicaux est à votre disposition pour tout problème d'ordre administratif lié à votre admission.



... Non divulgation de présence :

- si vous le désirez, vous pouvez demander à ce que votre présence à l'hôpital ne soit pas divulguée.

Dès votre entrée, adressez-vous au cadre de santé du service qui mettra tout en œuvre selon une procédure établie pour que votre souhait soit respecté.

Il existe au sein de notre établissement une « Permanence d'Accès aux Soins de Santé » pour l'accueil des personnes les plus démunies. L'accès se fait à l'accueil du Centre Hospitalier.

Documents à présenter lors de votre admission

Quelle que soit votre situation

- Carte d'identité ou livret de famille.
- Carte VITALE.
- Certificat médical prescrivant l'hospitalisation ou le carton de rendez-vous.

Salarié

- Carte VITALE ou attestation délivrée par la sécurité sociale.
- Carte de mutuelle.

Régime agricole (salarié ou exploitant)

- Carte VITALE ou attestation délivrée par votre caisse d'assurance.
- Carte de mutuelle.

Régime minier

- Carte VITALE.
- Carte de mutuelle.

Accident du travail

- Carte VITALE.
- Déclaration d'accident délivrée par l'employeur en trois volets.

Étudiant

- Carte VITALE ou l'attestation délivrée par la caisse.
- Carte de mutuelle.

Retraité

- Carte VITALE.
- Carte de mutuelle.

Anciens combattants et victimes de guerre

- Carnet de soins gratuits.
- Carte VITALE.
- Carte de mutuelle.

Régime des artisans et commerçants

- Carte VITALE ou l'attestation délivrée par la caisse.
- Carte de mutuelle.

CMU

(Couverture Maladie Universelle)

- Carte VITALE ou l'attestation délivrée par l'organisme dont vous dépendez pour votre CMU (Sécurité Sociale ou Mutuelle).

Affilié à aucun régime

Une provision équivalente à 10 jours d'hospitalisation sera exigée dès l'admission.



En cas d'hospitalisation d'un mineur, ou d'un adulte sous mesure de protection, il vous sera demandé une autorisation écrite pour l'opération ou les soins, signée des parents ou du tuteur légal.

Vos frais de séjour

Le coût de votre hospitalisation se décompose de la façon suivante :

Frais de séjour

- Le tarif de prestation + le forfait journalier multipliés par le nombre de journées d'hospitalisation + une participation de l'assuré de 18 € si vous faites l'objet d'un acte dont la valeur est égale ou supérieure à 120 €.
- Le tarif hébergement pour le secteur des personnes âgées.
- Le tarif de prestation, fixé chaque année par arrêté de l'ARS, varie suivant le service dans lequel vous êtes soigné.
- Il représente le coût de la quasi-totalité des moyens qui sont mis en œuvre en vue de votre rétablissement.
- Le forfait journalier est fixé par décret chaque année, il est dû par toute personne admise en hospitalisation complète, y compris le jour de sortie.

Vous aurez à payer au Receveur Municipal de Denain, déduction faite des provisions fournies :

- 100 % du tarif de prestation + le forfait journalier si vous n'êtes affilié à aucun régime de prévoyance sociale du type sécurité sociale .
- 20 % + forfait journalier + une participation de l'assuré de 18 €,

si vous n'êtes affilié à aucun régime complémentaire du type mutuelle ou CMUC.

- Le forfait journalier et la participation assuré de 18 € si vous avez un acte supérieur à 120 € et que vous n'êtes affilié à aucun régime complémentaire du type mutuelle ou CMUC
- Le forfait journalier uniquement si vous êtes en invalidité ou en ALD
- Le régime particulier, si votre mutuelle ne prend pas en charge la chambre particulière.

Le forfait journalier n'est pas réclamé

- Si vous êtes à 100 % en maternité
- Si vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- Si vous êtes bénéficiaire de l'article L 115 du code des Pensions.
- Si votre mutuelle effectue directement le tiers payant avec l'hôpital.

La participation assuré n'est pas réclamée

- Si vous êtes à 100 % en maternité
- si vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- si vous êtes bénéficiaire de l'article L 115 du code des Pensions

- si vous êtes en invalidité
- si vos soins sont en rapport avec une ALD
- si votre mutuelle effectue directement le tiers payant avec l'hôpital.

CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et ACS (Aide au paiement d'une Complémentaire Santé)

Si vous n'avez pas de mutuelle complémentaire et que vous n'avez pas de ressources suffisantes pour assurer le règlement de la part restant à votre charge, vous pouvez vous rapprocher de votre Caisse de Sécurité Sociale afin de constituer un dossier de CMUC ou d'ACS*.

Une assistante sociale est également à votre disposition afin de vous orienter dans vos démarches ; il suffit de vous rapprocher du personnel soignant qui vous indiquera comment la contacter.

*L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) concerne toutes les personnes dont les ressources sont faibles mais légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire. Cette aide ouvre droit à une réduction sur le montant de votre cotisation à une complémentaire santé.

Informations pratiques

Le corps médical (médecins, chirurgiens, internes, sages-femmes) qui vous examinera à la visite du matin, à la contre-visite du soir, chaque fois qu'il sera nécessaire, peut recevoir votre famille.

Les infirmières, les aides-soignantes, les auxiliaires de puériculture vous apporteront leurs soins les plus attentifs.

Vous pourrez obtenir auprès du cadre de santé du service tous les renseignements relatifs à vos conditions de séjour et aux soins qui vous sont dispensés. Mais ils ne pourront vous donner des renseignements d'ordre médical.

La chambre

Si vous souhaitez être admis(e) en régime particulier (chambre à un lit), vous pouvez en faire la demande. Un supplément de chambre vous sera demandé. Celui-ci est parfois pris en charge par les mutuelles.

Le personnel qui vous entoure

Une fois installé dans votre chambre, votre santé et votre confort sont confiés à une équipe de professionnels dévoués et compétents. Vous apprendrez vite à les reconnaître.

Chaque professionnel dispose d'une tenue personnalisée selon sa fonction.

Quelques élèves seront appelés à vous apporter des soins : veuillez les accepter, ils seront les soignants de demain (blouse blanche).

Cependant vous êtes en droit de refuser leur présence ou leurs soins, en ce cas, faites en part au cadre de santé du service.

Les visites

Tous les jours de 13h00 à 19h45, elles sont interdites le matin afin de permettre la réalisation des soins.

Vos parents et vos amis sont les bienvenus. Nous savons que leur présence auprès de vous est un grand réconfort.



Toutefois les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des malades, ni gêner le fonctionnement des services.

Recommandez à vos parents et amis d'éviter les visites trop longues de plus de deux personnes, et demandez-leur d'éviter de faire du bruit. La présence des enfants de moins de 15 ans est fortement déconseillée et peut dans certains cas être interdite.

Lorsque ces obligations ne sont pas respectées, l'expulsion du visiteur et l'interdiction de visite peuvent être décidées par le directeur.

Un membre de votre famille peut être autorisé à passer la nuit auprès de vous, si vous séjournez dans une chambre particulière. Les accompagnants peuvent bénéficier de repas payants. Les tarifs sont affichés au service des admissions ou dans le service. Veuillez prendre contact avec le Cadre de Santé du service pour tout renseignement.

Votre séjour

Les repas principaux

Ils vous seront servis aux heures suivantes :

Petit Déjeuner : 8h00 - Déjeuner : 12h00 - Dîner : 18h00.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale. Les menus, réalisés par le service diététique et l'équipe de restauration, sont affichés dans chaque service. Afin de respecter les consignes alimentaires, nous vous demandons de ne pas vous faire apporter d'aliments ou de boissons sans autorisation préalable.

Sur prescription médicale, des repas sont également préparés pour les régimes spécifiques. Dans ce cadre, une diététicienne peut vous accompagner, répondre à vos questions... Pour solliciter son passage, merci de vous adresser au personnel du service de soins qui vous accueille.

Diététique

L'équipe des diététiciennes, qui sont notamment à votre écoute pour améliorer vos repas, dans le respect de l'équilibre nutritionnel, de vos goûts ou encore de vos convictions.

Elles interviennent sur prescription médicale, dans tous les services de l'établissement. En fonction de votre pathologie ou de l'intervention chirurgicale dont vous allez bénéficier, elles pourront vous prodiguer des conseils alimentaires, qui vous aideront à adapter vos repas, lors de votre retour à domicile.

En situation de dénutrition, l'équipe diététique participera à la mise en place d'une prise en charge nutritionnelle adaptée.

Télévision / radio

Des téléviseurs sont à votre disposition dans la plupart des chambres. Pour obtenir une télécommande permettant de les faire fonctionner, il suffit d'en faire la demande à un membre du personnel. Il est rigoureusement interdit de manipuler les touches des téléviseurs.

Les télécommandes sont la propriété de l'hôpital lors de votre départ. Elles sont inutilisables à l'extérieur. L'usage des radios est autorisé. Il est recommandé d'utiliser des écouteurs pour ne pas gêner les voisins.

Courrier

Pour expédier votre courrier, vous pouvez le remettre au cadre de santé du service.

Adresse du Centre Hospitalier : Centre Hospitalier de Denain - 25 bis, rue Jean Jaurès - BP 225 59723 Denain Cédex ou rue Desandrouins

Tél : 03 27 24 30 00.

Téléphone

Dans plusieurs services, chaque chambre dispose d'un téléphone. Vous pouvez appeler l'extérieur directement après avoir acquitté un forfait communication que vous renouvelez à votre gré au bureau des admissions. Les frais d'ouverture de ligne s'élevaient à 5€. **Attention : aucun remboursement n'est effectué.**

Vous disposerez d'un numéro personnel permettant à votre famille de vous appeler directement dans votre chambre.

WIFI

Vous pourrez vous connecter à Internet en demandant un code d'accès à l'accueil principal. Montant de la connexion : 2€ que vous ne réglerez pas si vous avez demandé une ouverture de ligne téléphonique. Tarif journalier : 1€. **Attention : aucun remboursement n'est effectué.**

S'absenter du service

- Si, pour des diverses raisons, vous devez quitter votre service, prévenez l'équipe soignante.
- Pour des raisons de sécurité, il vous est demandé de garder la chambre après 20 heures.

Bibliothèque

Vous pourrez obtenir un prêt gratuit de livres. Vous pouvez prendre contact avec le cadre du service pour tout renseignement.

Culte

Les ministres des cultes des différentes confessions peuvent vous rendre visite si vous le désirez. Veuillez en faire part au Cadre de Santé de votre service.

Distributeurs

Un distributeur de boissons et un distributeur de friandises, journaux, magazines sont à votre disposition dans le hall de l'hôpital.

Obligations respectives du personnel, des malades et des visiteurs

Le personnel est tenu d'accomplir sa tâche avec dévouement, affabilité et discrétion. Vous devez observer ses recommandations et le respecter. Son matériel et ses installations de toutes sortes sont mis à la disposition de tous. Nous vous demandons de ne pas les dégrader. L'établissement portera plainte en cas de dégradations des locaux, matériels et d'agressions physiques ou verbales envers nos professionnels.

Identitovigilance

Le Centre Hospitalier de Denain est engagé dans une démarche d'identitovigilance.

L'identitovigilance est l'ensemble des mesures prises pour garantir une identification fiable et unique du patient à toutes les étapes de sa prise en charge. Elle a pour objectif d'améliorer la sécurité des patients en minimisant le risque d'erreur d'identité, le personnel hospitalier vous demandera de décliner régulièrement vos nom, nom de jeune fille, prénom et date de naissance dès votre admission et ce, jusqu'à votre sortie.

A votre arrivée, le service des admissions vous demandera une pièce d'identité afin de créer votre dossier d'hospitalisation. Dans l'unité de soins, un bracelet d'identification vous sera proposé. Ce bracelet comporte uniquement des informations nécessaires à votre prise en charge.

Information et consentements aux soins

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé prévoit que le patient participe aux décisions concernant son état de santé. Vous bénéficiez d'un droit à l'information sur votre état de santé pendant votre séjour. Les informations d'ordre médical vous sont transmises par le médecin qui vous prend en charge. Le cadre du service et le personnel paramédical seront votre relais. Avant chaque examen, vous sera remis un document explicatif à signer pour recueillir votre autorisation.

A votre sortie, vous seront transmis tous les éléments utiles à la continuité des soins. Une information sera transmise par écrit au médecin que vous désignerez. Si vous choisissez de ne pas consentir aux soins et aux traitements proposés, vous pourrez, après que le médecin vous ait informé des risques liés à votre sortie prématurée, signer une attestation de sortie contre avis médical.

Vos devoirs

Respect de la personne

Le patient hospitalisé, le consultant et son entourage sont tenus de respecter le personnel soignant, administratif, technique et médico-technique du Centre Hospitalier. Les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages envers un fonctionnaire sont punissables par la loi conformément aux dispositions du code pénal.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de photographier et ou filmer le personnel du Centre Hospitalier de Denain à l'aide de smartphone, appareil photo ou caméra.

Respect des règles d'hygiène

Le patient hospitalisé et ses proches doivent respecter les règles et les recommandations concernant l'hygiène. Il est recommandé de se laver les mains en entrant et en sortant de la chambre.

Interdiction de fumer

Conformément à la loi N° 91-32 du 10 Janvier 1991 et du Décret n° 2006 - 1386 du 15 Novembre 2006 et du décret n°2017-633 du 25 avril 2017, il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux utilisés pour l'accueil, les soins, les consultations et l'hébergement des malades des Etablissements Publics de Santé.

Boissons alcoolisées et substances illicites

L'apport de boissons alcoolisées et de substances illicites est strictement interdit.

Consignes de sécurité

Le Centre Hospitalier de Denain a pris toutes les mesures nécessaires afin de garantir un niveau maximum de sécurité compatible avec ses activités. Il est également équipé d'un système de vidéo-surveillance permettant ainsi de renforcer la sécurité des patients, visiteurs, du personnel et des locaux. Toute personne décelant une situation anormale doit le signaler dans les plus brefs délais. Si vous êtes importuné(e) ou sollicité(e) par des démarcheurs, signalez-le au cadre de santé du service, tout démarchage étant interdit dans l'enceinte hospitalière.

Rôle de l'Assistante Sociale

Rôle d'écoute, d'aide et d'orientation auprès du patient et de sa famille dans le cadre de l'hospitalisation.

Chaque situation est examinée avec le patient ou sa famille afin de trouver les solutions les mieux adaptées à sa vie sociale, familiale, médicale. Les demandes d'interventions sont sollicitées par le médecin du service, le patient ou sa famille.

Les familles et patients sont reçus sur rendez-vous :

- soit par l'intermédiaire de l'équipe soignante qui transmet alors la demande.
- soit auprès des hôtesses d'accueil de l'hôpital.
- soit directement en téléphonant :
 - au 03 27 24 36 23 (Médecine-Chirurgie-Ostétrie))
 - au 03 27 24 30 47 (Gériatrie)
 - au 03 27 24 34 90 (Permanence d'Accès aux soins et de Santé - Court Séjour Gériatrie - Soins de Suite et Réadaptation)

Les droits du patient hospitalisé

La Commission des Usagers

Références

Loi du 4 mars 2002 (article 16), relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Décret n°2005-213 du 2 Mars 2005 relatif à la commission des usagers et de la qualité de la prise en charge. Article L 1112-3 du Code de Santé Publique.

Attributions

La Commission des Usagers a pour mission :

- De veiller au respect des droits des patients.
- De contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients.
- De faciliter leurs démarches pour exprimer leurs griefs.
- D'être consultée sur la politique d'accueil et de prise en charge, de formuler des propositions.
- D'être informée sur l'ensemble des plaintes et du suivi.

La Commission a accès au dossier médical avec l'accord du patient. Ses membres sont soumis au secret professionnel. Elle est avant tout un lieu d'écoute, de mise en relation avec ceux qui vous ont pris en charge et éventuellement d'information sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnels dont vous disposez.

Pour joindre la Commission

La commission tient une permanence sur rendez-vous et se réunit au moins 4 fois par an

Vous pouvez nous écrire :

- Monsieur Eric LAGARDERE
Directeur,
CENTRE HOSPITALIER
25 Bis rue Jean Jaurès - BP 225
59723 Denain Cedex
- Madame Brunhilde D'HENRIPRET
Représentant des Usagers au Conseil de Surveillance
Consommation – Logement et Cadre de Vie
Ecrire au Directeur qui transmettra
- Madame le Maire
Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Denain
1207, rue de Villars
59723 Denain Cédex

- Monsieur Roland BOUVARD
Représentant des Usagers au Conseil de Surveillance
Union départementale des Associations Familiales du Nord
Ecrire au Directeur qui transmettra

Vous pouvez nous téléphoner :

- Monsieur Jean-Louis COCHY
Directeur des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques
Permanence de la Commission des Usagers
Tél : 03 27 24 30 54
- Prendre rendez-vous au secrétariat de Direction
Tél : 03 27 24 30 12.

La personne qualifiée

Art L311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles
relatif à la loi n°2013-403 du 17 mai 2013

Toute personne prise en charge par un établissement (ou sa famille ou son représentant légal) peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits en cas de litige, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par la Directrice de l'Office Médico-Sociale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France, par la Directrice Départementale de la Cohésion sociale et du Président du Conseil Départemental du Nord.

La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Dès la fin de son intervention, la personne qualifiée informe le demandeur d'aide ou son représentant légal des suites données à sa demande.

Les personnes qualifiées peuvent être contactées par l'intermédiaire du Point Relais Services (PRS) de l'arrondissement de Valenciennes. La liste des personnes qualifiées et les coordonnées des Points Relais figurent sur un document qui vous sera remis à l'accueil principal de l'établissement sur simple demande.

La personne de confiance

Art L1111-6 du Code de santé publique

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considèrera comme votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir

l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

Les directives anticipées et limitation des traitements

Décret du 3 Août 2016 relatif à la loi du 02 Février 2016 créant de nouveaux droits pour les malades en fin de vie. Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Les directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles sont modifiables ou révocables à tout moment et sont valables sans limite de temps. Les directives anticipées doivent être écrites, datées et signées par le patient. Le document doit comporter les noms, prénoms, date et lieu de naissance de l'auteur. Il existe des formulaires de directives anticipées. Si vous avez rédigé vos directives anticipées, confiez les à l'équipe qui les conservera dans votre dossier médical et vous les restituera à votre sortie. Si vous souhaitez rédiger vos directives anticipées, faites la demande auprès de l'équipe soignante qui pourra vous transmettre un modèle de directives anticipées et vous aider à les rédiger. La loi prévoit un droit à la demande du patient d'accéder à une sédation profonde et continue jusqu'au décès pour ce faire un triptyque est à votre disposition pour une information plus complète.

Bienveillance

Notre établissement s'engage dans la promotion de la bienveillance et dans la lutte contre la maltraitance. Le respect est une valeur fondamentale dans nos soins, elle est aussi notre responsabilité. Les professionnels du Centre Hospitalier de Denain sont sensibilisés et formés à une prise en charge digne et respectueuse de la personne. Une de nos préoccupations-clés est aussi d'identifier et réduire au mieux les différents risques, contraintes et sources d'inconfort de votre séjour. Nos valeurs professionnelles nous appellent à la plus grande vigilance pour tout fait de maltraitance physique ou morale dont vous pourriez être victime. Au Centre Hospitalier de Denain, la bienveillance se traduit dans des actions concrètes au quotidien qui respectent votre dignité, votre liberté et vos souhaits, dans la limite de nos possibilités.

Don d'organes

Ces dons permettent chaque année de sauver de nombreuses vies. Les lois du 29 juillet 1994 et du 6 août 2004 ont prévu la possibilité d'opérer des prélèvements d'organes sur toute personne n'ayant pas fait connaître son refus d'un tel prélèvement de son vivant. Quel que soit votre choix, dites-le à votre famille et à votre entourage pour qu'ils puissent en témoigner. Vous pouvez porter sur vous une carte de donneur d'organes et de tissus ou vous faire inscrire sur le registre national de refus.

Déclaration CNIL

Commission nationale de l'informatique et des libertés

Le Centre Hospitalier de Denain dispose d'un système d'information destiné à faciliter la prise en charge pluridisciplinaire des patients, la gestion des dossiers, la facturation des actes et les télétransmissions. Ce traitement de l'information est exclusivement réservé à l'usage de son personnel habilité, et ceci dans le respect du secret professionnel. Ces données pourront être traitées de façon anonyme à des fins statistiques professionnelles.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, les informations recueillies durant votre séjour feront l'objet d'un enregistrement informatique, sauf opposition justifiée de votre part. Les dispositions de cette même loi vous permettent d'obtenir communication des informations vous concernant en adressant votre demande écrite à : M. Eric LAGARDERE, Directeur du Centre Hospitalier de Denain. *Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Votre droit d'accès au dossier médical

(cf articles L.1111-7 et R.1111-2 à R.1111-9 du code de la santé publique).

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations après votre sortie, en faisant la demande vous-même auprès de la Direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix. Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois. Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de production (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge. Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

Votre sortie de l'hôpital

Vous allez quitter le Centre Hospitalier de Denain...

Votre sortie sera décidée en fonction de l'amélioration de votre état de santé. C'est le médecin qui en fixera le jour et vous en informera. Si vous sortez contre avis médical, vous devrez remplir et signer une décharge de responsabilité.

Si vous étiez en possession de votre traitement lors de votre admission, ce dernier a été remis à l'équipe soignante durant la durée de votre hospitalisation. Il vous sera remis avec explications au moment de la sortie.

Avant de quitter l'établissement, n'oubliez pas de vous présenter au bureau des admissions pour la clôture de votre dossier et pour obtenir votre bulletin de séjour et payer les sommes qui sont à votre charge (forfait journalier, régime particulier). Dans le cas contraire, une facture vous sera adressée.

Pour votre départ, vous pourrez utiliser :

- une ambulance (si le médecin du service le juge nécessaire, il en fera une prescription)
- un taxi de votre choix
- les transports en commun (tramway, bus desservant Valenciennes, Douai et certaines localités avoisinantes).

Pour tous les déplacements ou transferts entrant dans le cadre de votre hospitalisation, c'est l'ambulancier sous contrat avec le Centre Hospitalier qui en sera chargé.

Au cas où vous devriez être transféré dans un Centre Hospitalier Lillois, sachez que votre famille, habitant loin de Lille, qui désirerait vous accompagner, pourrait être hébergée à :

La Maison Familiale Hospitalière - 59 rue de Loos, Lille
Renseignements auprès de l'accueil ou directement par téléphone au 03 20 93 94 76 ou par fax au 03 20 93 70 27

Durant votre hospitalisation, le corps médical et le personnel se sont efforcés de rendre votre séjour aussi agréable que possible. Nous espérons que vous êtes satisfaits.

Nous vous souhaitons une bonne convalescence. N'oubliez pas de remplir le questionnaire de sortie, votre réponse aura d'autant plus de valeur qu'elle sera signée, mais vous pouvez garder votre anonymat si vous le souhaitez. Vos remarques nous aideront à améliorer les conditions d'hospitalisation. D'avance, nous vous en remercions...



Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*. Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

1 - Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, y compris aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 - Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 - L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 - Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 - Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 - Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 - La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 - La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 - Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 - La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 - La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers.

Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : www.sante.gouv.fr. Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.



Accès en voiture

De Paris : par l'autoroute du Nord, puis A2 (Cambrai - Valenciennes).
Sortie Denain Centre (N°18).

De Province : par l'autoroute A29, puis A2 (direction Valenciennes).
Sortie Denain Centre.

Accès en transport en commun

Descendre à Denain Hôpital ou Denain Espace Villars selon la ligne. Hôtel de ville situé à 200 m de l'entrée du Centre Hospitalier.

Accès en tramway

Descendre à Denain «Espace Villars» ou «Jean Jaurès»

Centre Hospitalier de Denain
25 bis, rue Jean Jaurès - 59220 Denain
Tél. : 03 27 24 30 00 - Fax : 03 27 24 30 14
www.ch-denain.fr